



**PRÉFET
DE LA
CHARENTE-
MARITIME**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

La Rochelle, le 22/03/2021

PUBLICATION D'UN ARRÊTÉ MODIFICATIF PORTANT INTERDICTION DE LA VENTE À EMPORTER DES BOISSONS ALCOOLISÉES SUR LES QUAIS VALIN ET DUPERRÉ À LA ROCHELLE

Nicolas BASSELIER, préfet de la Charente-Maritime, a pris ce lundi 22 mars un nouvel arrêté d'interdiction de vente à emporter des boissons alcoolisées sur les quais Valin et Duperré à La Rochelle de 11h00 à 19h00, prenant ainsi en compte l'adaptation des horaires du couvre-feu annoncée par le gouvernement en fin de semaine dernière.

En effet, la consommation de boissons alcoolisées sur la voie publique conduit à des comportements qui ne permettent pas de garantir le respect des mesures d'hygiène et de distanciation sociale. La dégradation de la situation épidémiologique dans le département justifie que des mesures soient prises pour lutter contre la propagation du virus. Les taux d'incidence continuent d'évoluer défavorablement dans l'agglomération rochelaise avec 83 cas pour 100 000 habitants la semaine du 1^{er} mars, 116 cas pour 100 00 habitants la semaine du 8 mars et 132 cas pour 100 000 habitants la semaine du 15 mars.

Le préfet en appelle à la responsabilité de chacun pour contenir l'évolution de l'épidémie.

Contact réservé à la presse

Service départemental de la communication
interministérielle

Tél. : 05 46 27 43 05 / Port. : 06 37 74 87 22

Courriel : pref-communication@charente-maritime.gouv.fr

38 rue Réaumur

CS 70000

17017 LA ROCHELLE CEDEX 1

www.charente-maritime.gouv.fr

[Twitter](#) / [Facebook](#) / [Youtube](#)